

# Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

Consultation de la population  
14 novembre 2022



MRC de La Matapédia



# DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

1. MISE EN CONTEXTE
2. QUELQUES DEFINITIONS
3. PORTRAIT
4. DIAGNOSTIC
5. ENGAGEMENT DE CONSERVATION
6. STRATÉGIE DE CONSERVATION
7. SUIVI



MRC de La Matapédia



# 1. MISE EN CONTEXTE



MRC de La Matapédia



# 1. MISE EN CONTEXTE

- Depuis 2017, Réforme de l'encadrement juridique applicable aux milieux humides et hydriques: 5 lois sont modifiées;
- Obligation pour les MRC d'élaborer un PRMHH (art. 9 modifiant l'article 15 de la Loi sur l'eau);
- Date limite de transmission du PRMHH au ministre: 16 juin 2022. Obtention d'une prolongation de délai jusqu'au 30 décembre 2022;
- Le PRMHH est constitué des quatre sections suivantes :

Portait du territoire

Diagnostic  
environnemental

Engagement de  
conservation

Stratégie de conservation

## 2. QUELQUES DÉFINITIONS



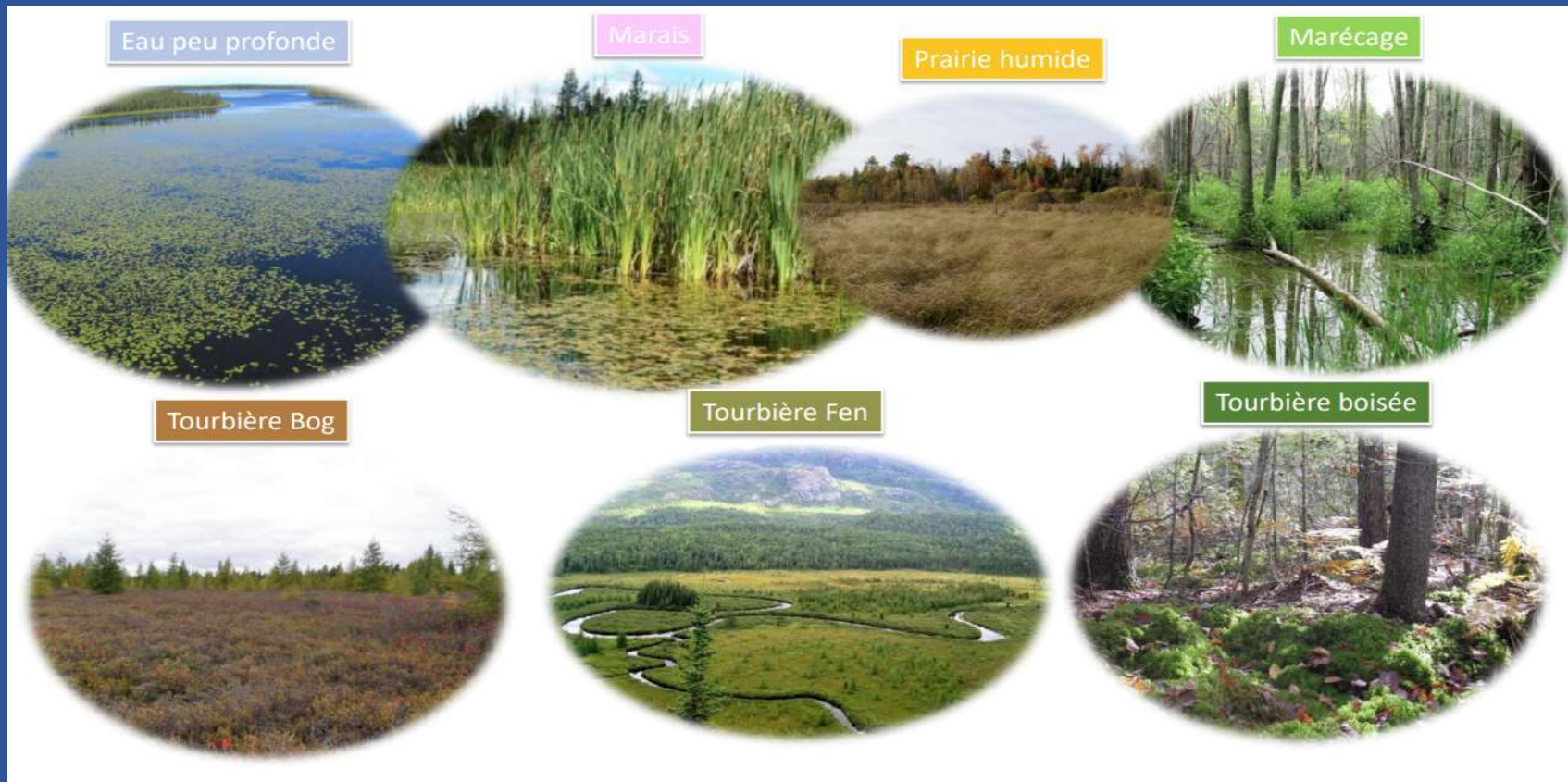
MRC de La Matapédia



## 2. QUELQUES DÉFINITIONS

# Qu'est ce qu'un milieu humide?

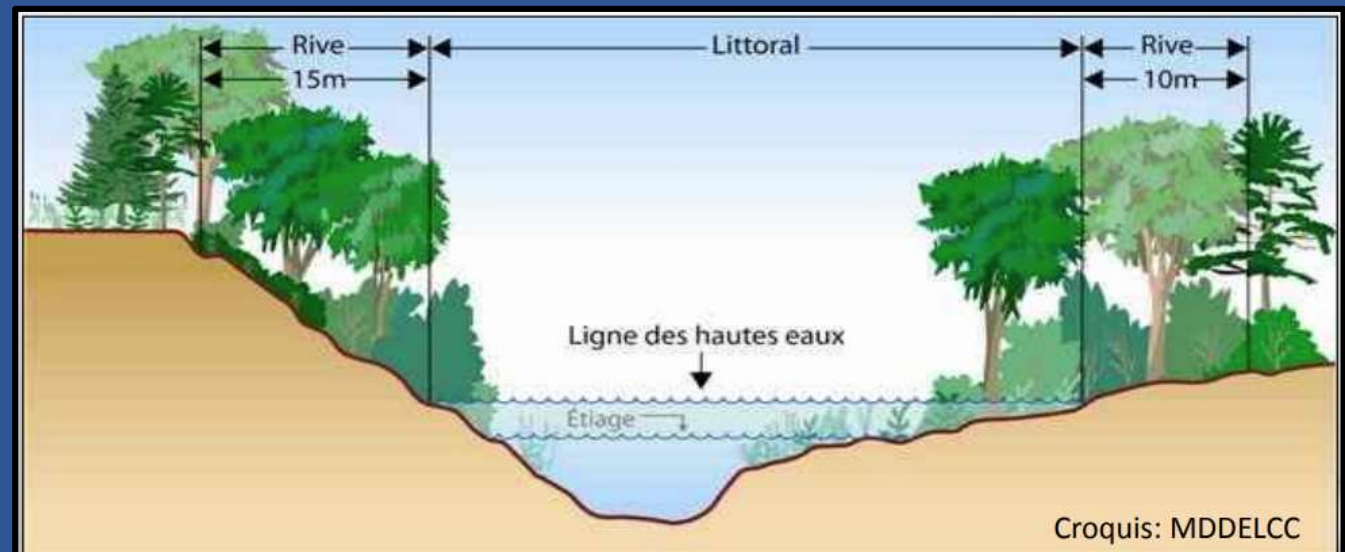
Source Canards Illimités Canada



## 2. QUELQUES DÉFINITIONS

### Qu'est ce qu'un milieu hydrique?

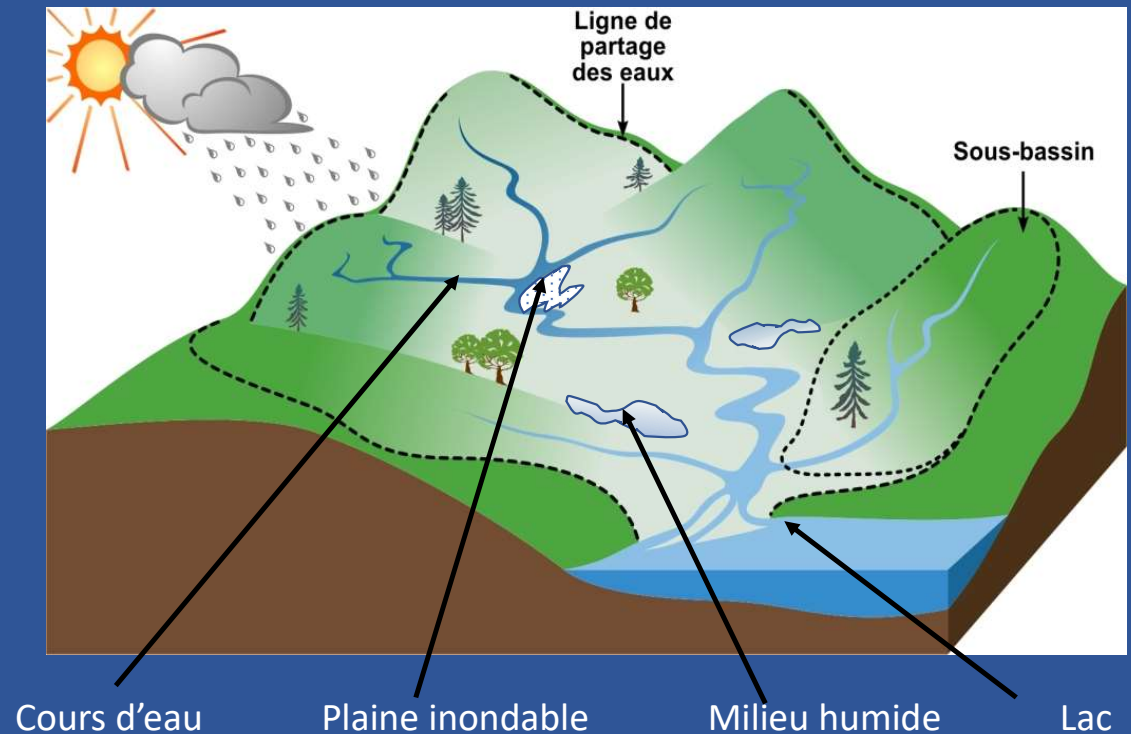
- Lac;
- Cours d'eau;
- Plaine inondable;
- Rives.



## 2. QUELQUES DÉFINITIONS

### Qu'est ce qu'un bassin versant?

Espace géographique alimentant un cours d'eau (ou un lac) et drainé par lui. Est limité à l'amont par une ligne de partage des eaux.

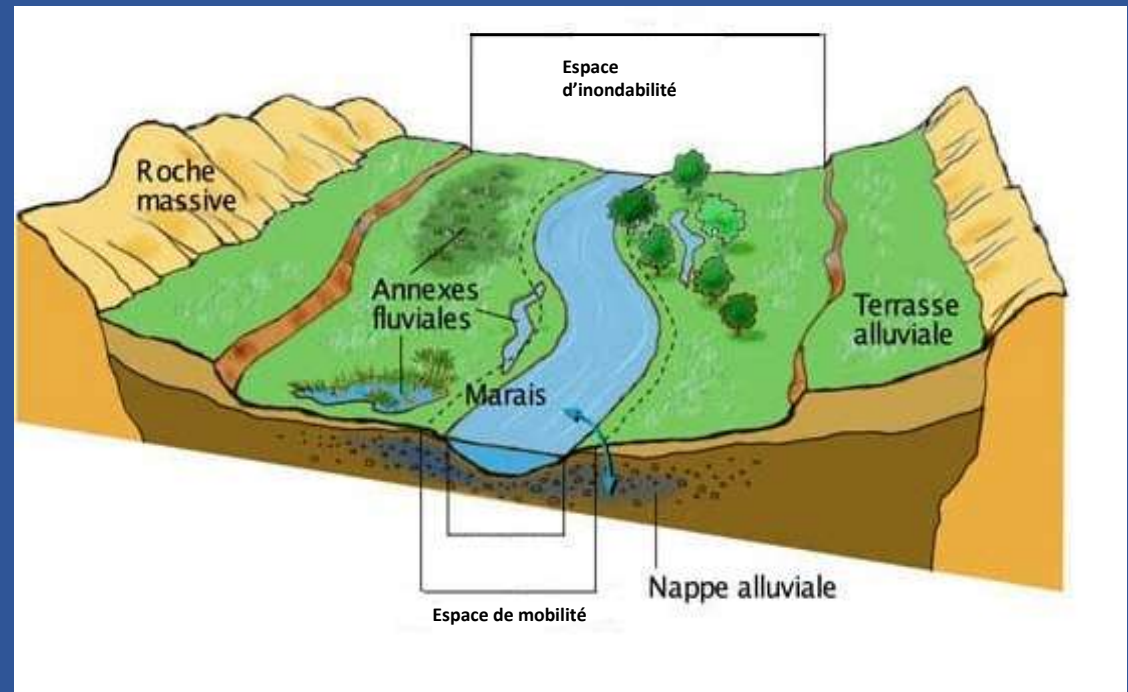




## 2. QUELQUES DÉFINITIONS

### Qu'est ce qu'un espace de liberté :

- **Espace de mobilité** : Dynamique latérale et crues de récurrence de 0-2 ans
- **Espace d'inondabilité** : Cotes d'inondation de récurrence de 20 ans et 100 ans



## 2. QUELQUES DÉFINITIONS

**Milieus humides et hydriques = MHH**

# 3. PORTRAIT



MRC de La Matapédia



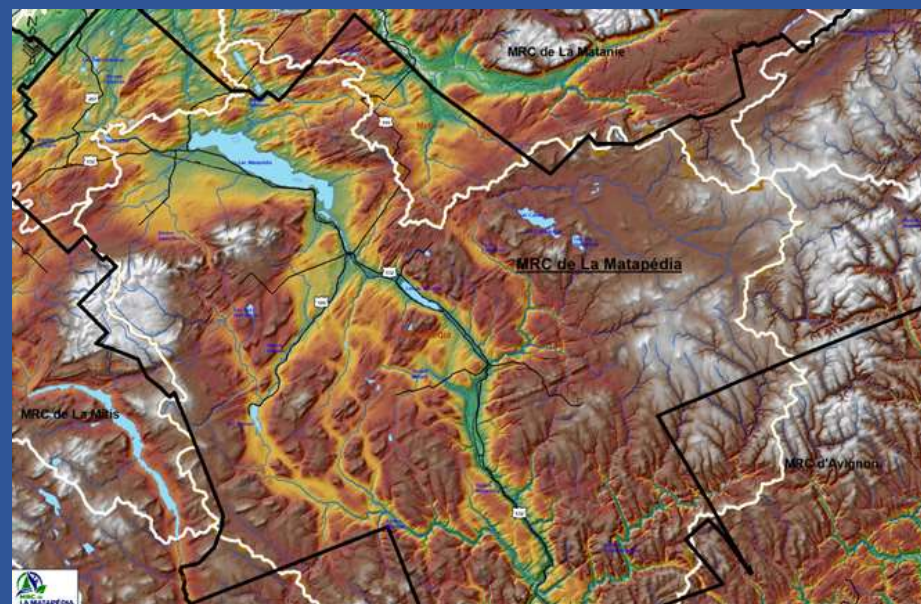
# 3. PORTRAIT

## CONTEXTE D'AMÉNAGEMENT:

- Déclin démographique;
- Économie basée sur l'exploitation des ressources (forêt, agriculture, faune, éolien);
- Répartition de la population.

## CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL:

- Géomorphologie : bassins versants ;
- Localisation des MHH et des zones inondables;
- Approvisionnement en eaux de consommation et gestion des eaux usées.



# 4. DIAGNOSTIC



MRC de La Matapédia





# 4. DIAGNOSTIC

## ANALYSE FFOM DES UGA:

### *Forces / Opportunités :*

- Territoire majoritairement sous couvert forestier;
- Riche biodiversité (ZEC, réserves fauniques, forêt rare, etc.);
- Présence de MHH à valeur élevée ;

### *Faiblesses / Menaces :*

- Perturbation des MHH: urbanisation, industrie, agriculture, etc.
- Anthropisation des rives des plans d'eau;
- Signes d'eutrophisation de plusieurs lacs;
- Menace des espèce exotiques envahissantes (EEE);
- Zones inondables : rivières Humqui, Matapédia, Tartigou;
- Changements climatiques.

## ENJEUX DE CONSERVATION DES MHH:

- Fonctions hydrologiques;
- Fonctions écosystémiques;
- Fonctions sociales;
- Sécurité dans un contexte de changements climatiques.



# 5. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

- Analyse du contexte d'aménagement;
- Choix de conservation;
- Équilibre des pertes et des gains écologiques.



MRC de La Matapédia



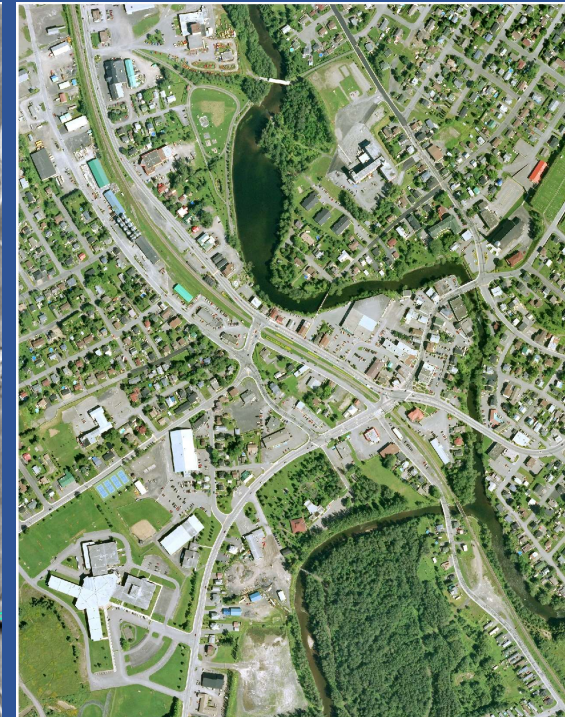
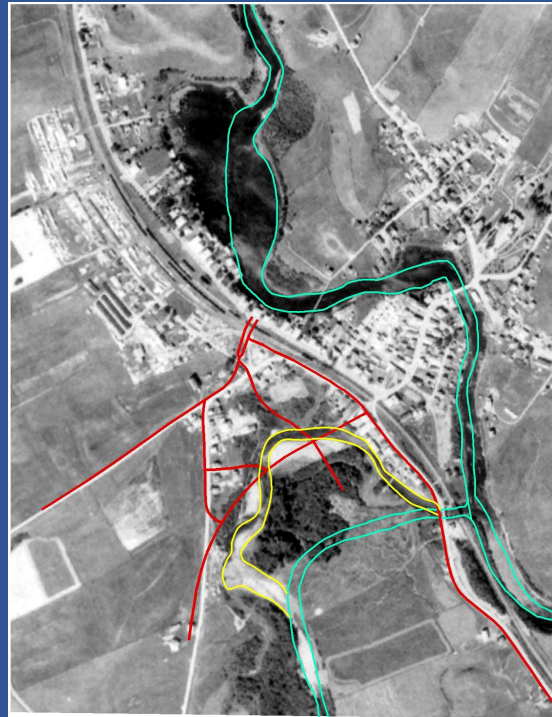


# 5. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

## Analyse du contexte d'aménagement

### Méthodologie:

- Analyser les tendances du développement ;
- Orienter le développement pour minimiser les impacts sur les MHH;
- Évaluer les pertes et les gains de MHH anticipées .



# 5. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

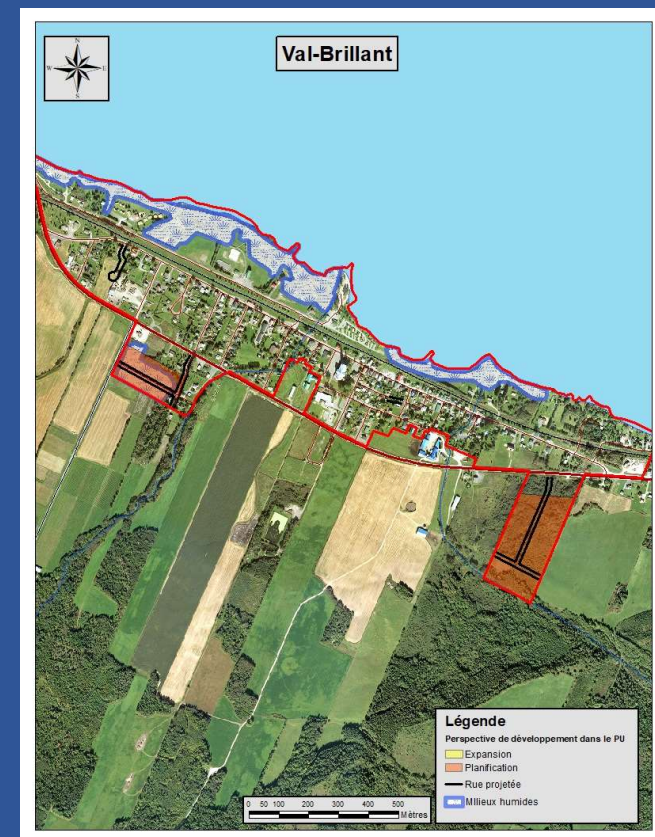
Analyse du contexte d'aménagement : 18 périmètres d'urbanisation

*La construction d'une quinzaine de résidences est à prévoir sur la 1<sup>ère</sup> Rue à Val-Brillant moyennant les compensations financières pour la perte de milieux humides.*

- Déficit en espace constructible prévisible à Val-Brillant.

*À défaut de trouver des moyens alternatifs viables pour éviter la perte de milieux humides dans les PU, l'atteinte à certains milieux humides au profit du développement urbain demeure une avenue possible moyennant les compensations financières.*

- L'historique de croissance non représentatif de la conjoncture actuelle (pénurie de logements, hausse de mise en chantiers);
- Pression sur les milieux humides (OGAT, coût des infrastructures, connectivité des fonctions urbaines et protection de la zone agricole.

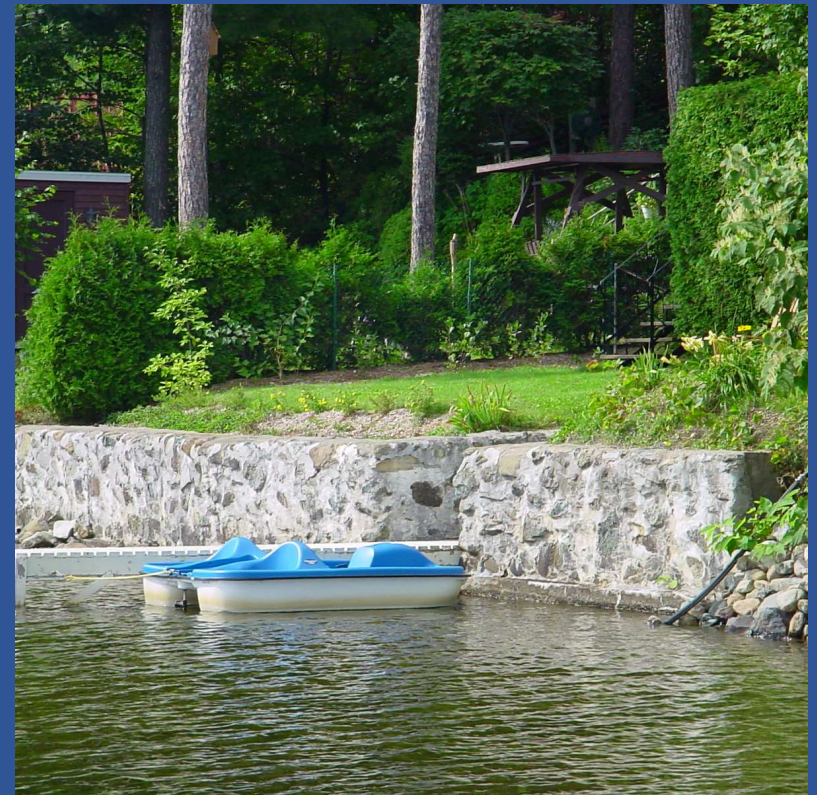


## 5. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

### Analyse du contexte d'aménagement : Zones récréatives (13 sites de villégiature)

*Le développement de la villégiature et des autres activités récréatives doit être planifié de manière à éviter la perte ou la dégradation des MHH qui constituent généralement le principal produit d'appel de ces zones.*

- Mutation et gentrification des sites de villégiature;
- Très peu de terrains vacants riverains disponibles;
- L'intérêt baisse lorsqu'une distance sépare le plan d'eau et un terrain de villégiature.



# 5. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

## Analyse du contexte d'aménagement : 4 zones industrielles

*Dans les zones industrielles de Panval et de RPF à Sayabec, le développement industriel pourrait empiéter sur les milieux humides dans les zones industrielles ainsi que dans les espaces riverains à la route Pouliot reliant ces deux zones moyennant les compensations financières.*

- La majorité des zones industrielles se trouve dans les PU;
- Perspectives de croissance (grappes industrielles) menacent des milieux humides dans 2 zones industrielles.

Zones industrielles	Problématique
• Saint-Paul à Amqui	NON
• Didier (Bois GDS) à Lac-au-Saumon	NON
• Panval à Sayabec	OUI
• RPF à Sayabec	OUI



# 5. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

## Analyse du contexte d'aménagement : **Milieu rural**

*Le prélèvement de la matière ligneuse dans le respect des normes devrait être possible sans occasionner la perte ou la dégradation des milieux.*

- Le défrichage de la forêt à des fins agricoles demeure une activité marginale;
- La réglementation municipale régit les superficies de coupes forestières et le Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (RAMHHS) encadre les activités d'aménagement forestier.



## 5. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

### Choix de conservation des MHH

#### *CHOIX DE CONSERVATION DES MILEUX HUMIDES:*

- *Conservation: selon des critères de rareté, de valeurs et de présence d'espèces à statut précaire;*
- *Utilisation durable : ne correspondent pas aux critères de conservation.*

#### *CHOIX DE CONSERVATION DES MILIEUX HYDRIQUES:*

- *Conservation des milieux hydriques menacés et qui se démarquent par leur biodiversité, leur qualité, les services qu'ils rendent et leur importance pour la préservation des refuges thermiques.*





# Choix de conservation

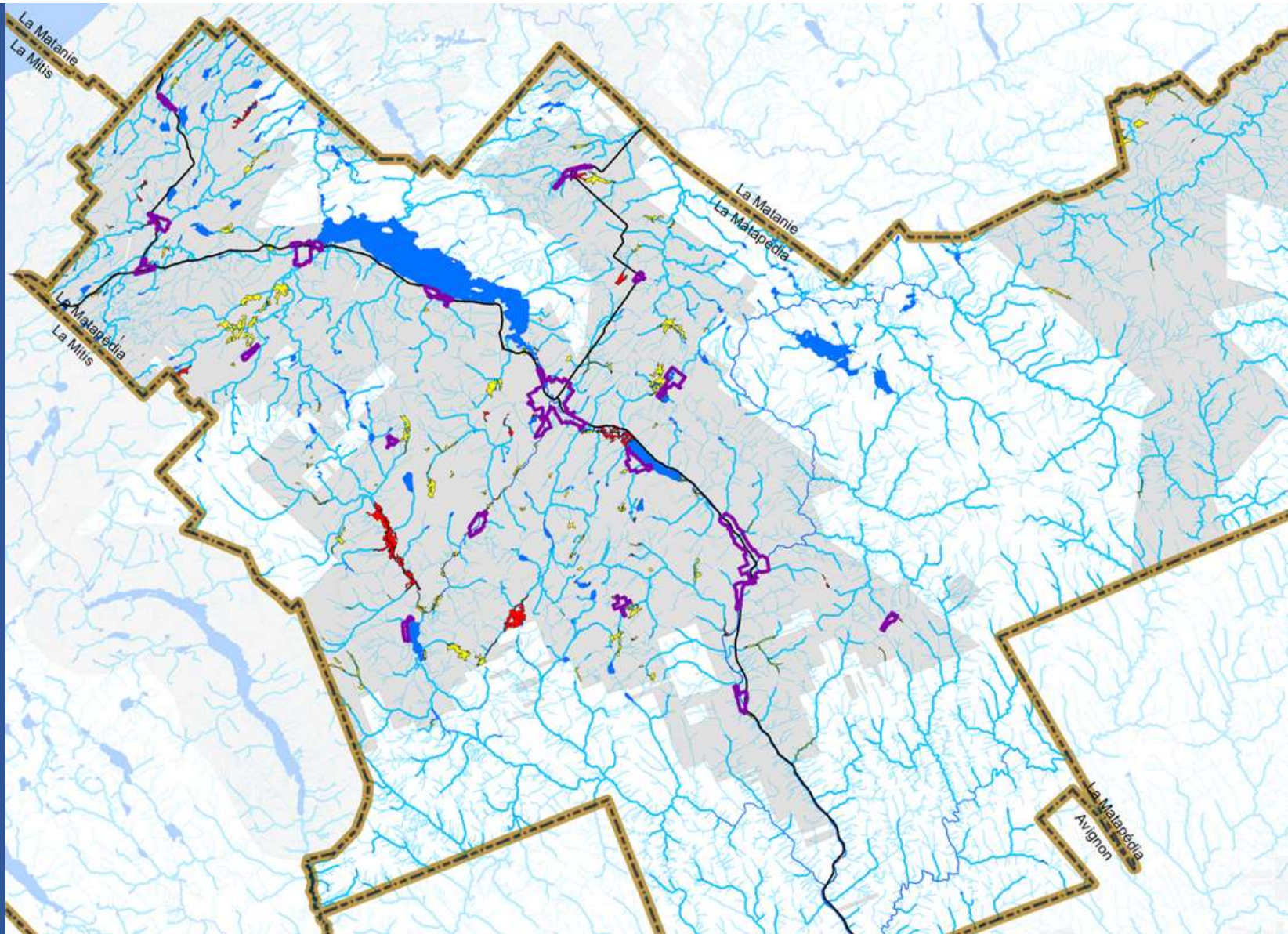
## Milieux humides



### Légende

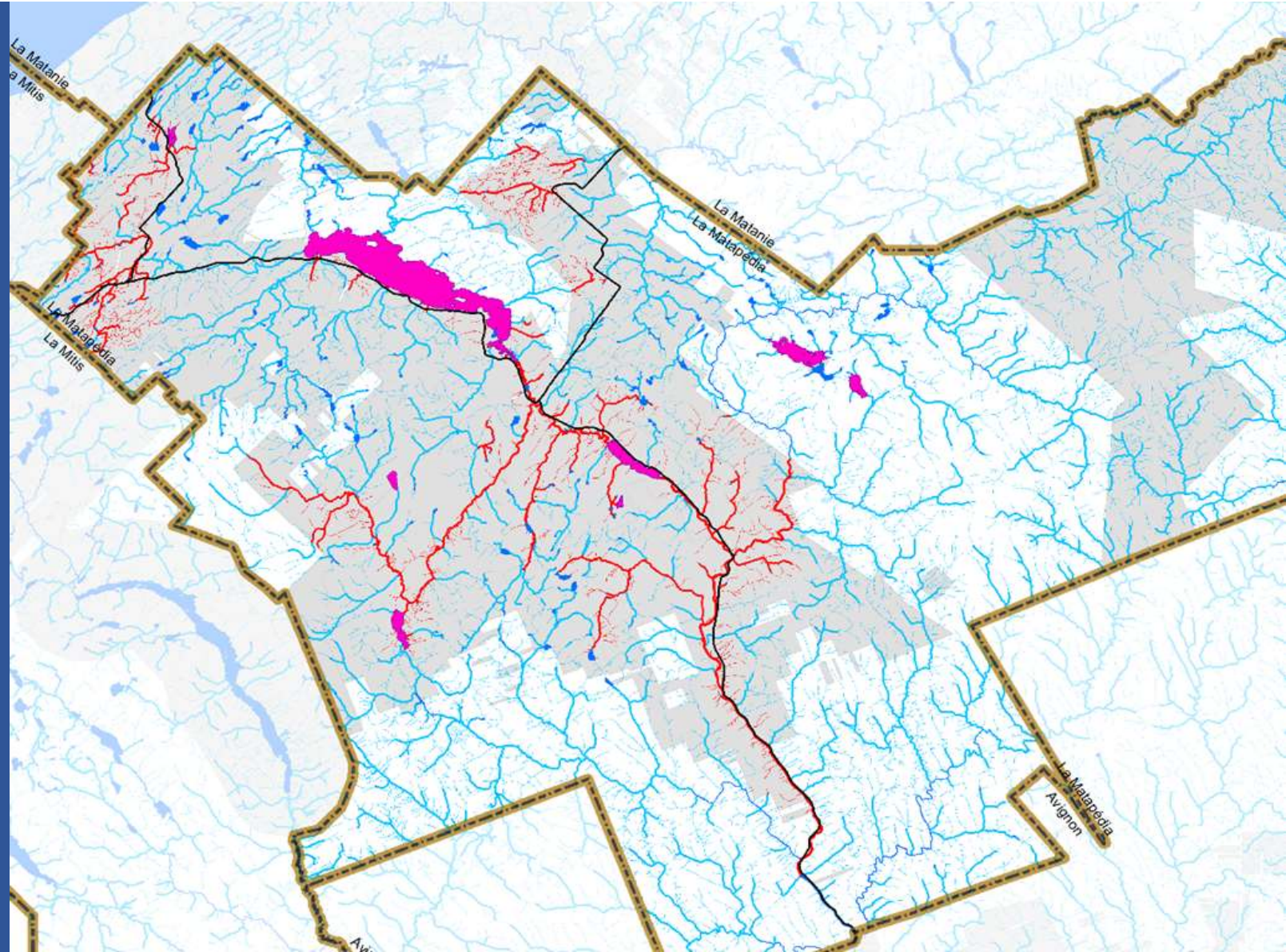
#### Priorisation

-  Conservation
-  Développement durable






# Choix de conservation

## Milieux hydriques



### Légende

Priorisation	Cours d'eau priorités
 Lacs priorités	 Cours d'eau principal
	 Cours d'eau secondaire



# 5. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

## Protection de base des MHH par l'État :

- Tous les MHH bénéficient d'une protection par une réglementation provinciale découlant de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*;



- Les interventions dans les milieux humides et hydriques doivent généralement obtenir une autorisation ministérielle.

## Protection supplémentaire des MHH par les municipalités :

- Les MHH sélectionnés au PRMHH pour des fins de conservation peuvent bénéficier d'une protection supplémentaire par une réglementation municipale selon les pouvoirs délégués de réglementer.

Fort intérêt, menacés, rendent un service écologique.



# 5. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

## Équilibre des pertes et des gains écologiques

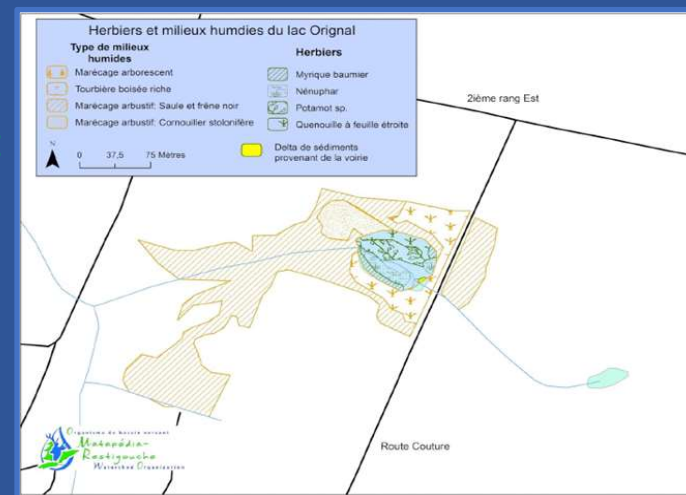
Perte prévue (2,1 ha) : 1<sup>ère</sup> Rue Val-Brillant;

Gain proposé :

- (3,9 ha) - **Restauration des milieux humides du camping :**
  - Restaurer la connectivité entre le cours d'eau Lauzier et les marécages;
  - Restaurer l'hydrologie du marécage situé à l'est du camping;
  - Réduire les impacts des nombreuses perturbations subies par les deux marécages et restaurer leur hydrologie.

OU

- (3,14 ha) - **Restauration des milieux humides du lac à l'Original :**
  - Restaurer, valoriser et protéger le complexe de milieux humides du lac à l'original;
  - Réduire l'apport en sédiment en provenance de la voirie ;
  - Rétablir l'habitat aquatique;
  - Maintenir le rôle de bassin de sédimentation de l'étang.



# 5. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

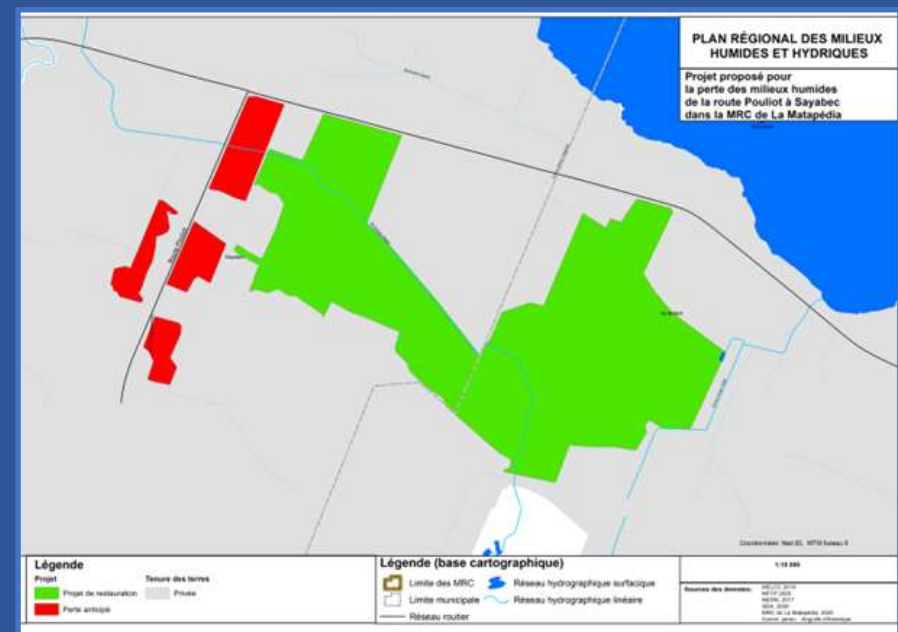
## Équilibre des pertes et des gains écologiques

Perte anticipée (19,7 ha) : Panval et Route Pouliot ;

Gain proposé :

(145 ha) – Restauration d'une hydrologie plus naturelle pour le bassin des MHH du ruisseau Hazel ;

- Reconnecter le milieu humide avec les cours d'eau qui le traversent;
- Restaurer un tracé de cours d'eau méandreux au travers de la zone humide;
- Obstruer ou réaménager certains fossés de drainage sans gêner l'usage agricole actuel;
- Restaurer des bandes riveraines à l'aval afin de réduire les impacts anticipés de la perte des milieux humides.



# 5. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

## Équilibre des pertes et des gains écologiques

Perte anticipée (4,9 ha) : Chemin Poirier – Branche Ouest

Gain proposé :

(22 ha) – Restauration d'une hydrologie plus naturelle du bassin du ruisseau Branche Ouest :

- Reconnecter le milieu humide avec les cours d'eau qui le traversent;
- Restaurer un tracé de cours d'eau méandreux au travers de la zone humide;
- Obstruer ou réaménager certains fossés de drainage sans gêner l'usage agricole actuel;
- Restaurer des bandes riveraines à l'aval afin de réduire les impacts anticipés de la perte des milieux humides.



# 6. STRATÉGIE DE CONSERVATION

- Moyens de conservation
- Plan d'action



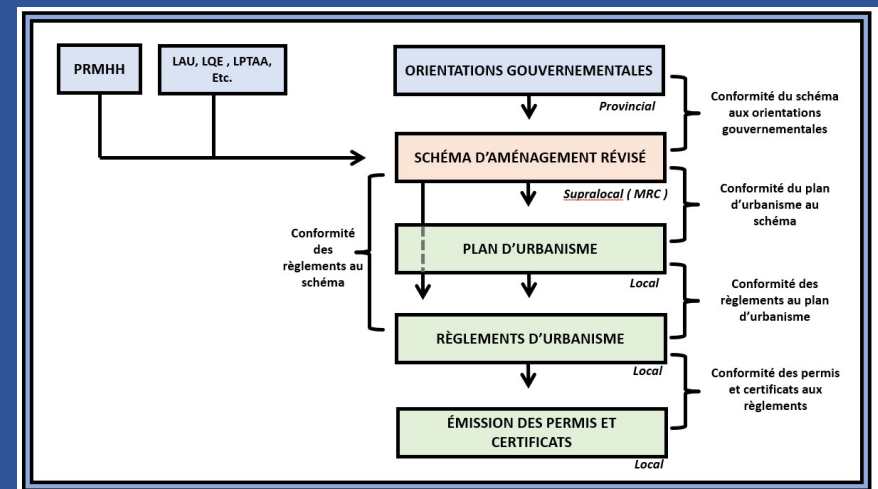
MRC de La Matapédia



# 6. STRATÉGIE DE CONSERVATION

## Moyens de conservation

- S'appuient sur des compétences et des responsabilités dévolues au milieu municipal.
- Visent l'inclusion des préoccupations de conservation des MHH aux divers outils de planification et de réglementation dans le respect du mécanisme de conformité.
- Se traduisent par:
  - L'identification au SAD des MHH ;
  - L'insertion d'orientations d'aménagement et d'objectifs de conservation spécifiques aux MHH;
  - La prescription de normes au document complémentaire;
  - Des interventions spécifiques visant la conservation des MHH.



# 6. STRATÉGIE DE CONSERVATION

## Le plan d'action

- Présente les actions envisagées pour assurer la conservation des MHH;
- Répond à des objectifs spécifiques découlant d'orientations de conservation, elles-mêmes en association avec les quatre enjeux mentionnés au diagnostic :
  - Fonctions hydrologiques;
  - Fonctions écosystémiques;
  - Fonctions sociales;
  - Sécurité dans le contexte des changements climatiques.





# 6. STRATÉGIE DE CONSERVATION – Plan d'action

## Maintenir et améliorer les fonctions hydrologiques des MHH

### 1. Restaurer les bandes riveraines en priorisant les milieux hydriques en conservation :

- Programme quinquennal de naturalisation des bandes riveraines ;
- Règlements de naturalisation des bandes riveraines ;
- Inciter les agriculteurs à mettre en œuvre l'objectif 5 du *Plan d'agriculture durable* visant l'utilisation durable des bandes riveraines élargies.

### 2. Assurer la conformité des installations septiques en priorisant les milieux hydriques en conservation :

- Programmes municipaux d'assainissement des eaux usées domestiques (inventaire, communication, construction);
- Centraliser la responsabilité de la vidange des fosses septiques domestiques.

### 3. Évaluer la conformité des quais, rampes de mise à l'eau et autres ouvrages dans le littoral en priorisant les milieux hydriques en conservation :

- Inspection périodique à l'aide de drones ou par voie nautiques.



# 6. STRATÉGIE DE CONSERVATION – Plan d'action

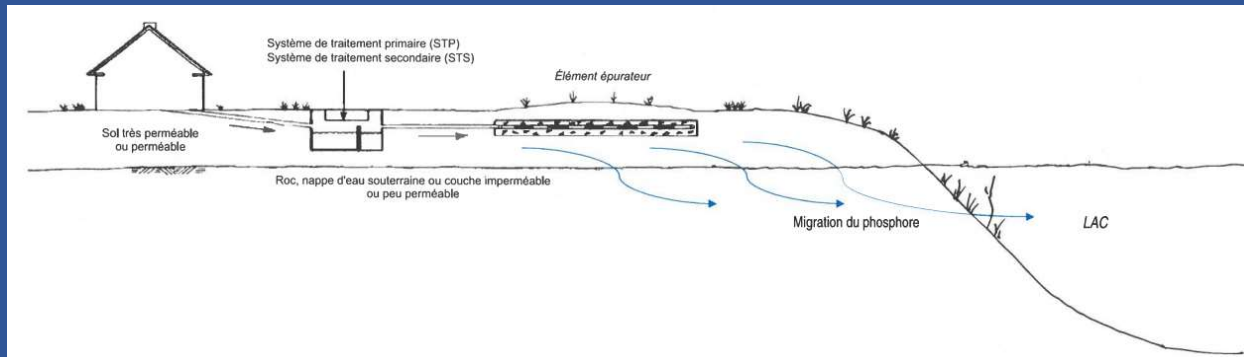
## Maintenir et améliorer les fonctions écosystémiques des MHH

### 1. Conserver 15,5% de milieux humides en territoire de tenure privée :

- Encadrer l'application du RAMHHS et du REAFIE sur les milieux humides inventoriés sur tout le territoire ;
- Appliquer des normes municipales supplémentaires sur les milieux humides priorités selon deux niveaux de protection (conservation et développement durable) ;
- Exiger un rapport d'expertise sur la présence d'un milieu humide à l'appui d'une demande de permis ou de certificat.

### 2. Conserver 22,2 % des cours d'eau et 6,8 % des lacs du milieu hydrique en territoire de tenure privée:

- Appliquer des normes de protection supplémentaires (bande de 300 m d'un lac ou 100 m d'un cours d'eau) aux milieux hydriques en conservation soit, par exemple :
  - Superficie minimale de terrains de 3750 m<sup>2</sup> lorsque non desservis;
  - Prescription sylvicole à l'obtention d'un certificat d'autorisation pour l'abattage d'arbres.



## 6. STRATÉGIE DE CONSERVATION – Plan d'action

Maintenir et améliorer les **fonctions écosystémiques** des MHH

### 3. Considérer la connectivité écologique dans la mise en œuvre de grands projets de développement sur tout le territoire :

- Exiger une étude de connectivité écologique à l'appui d'une demande de permis pour un projet nécessitant une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue à la LQE ;

### 4. Éviter l'introduction de la moule zébrée et d'autres espèces exotiques envahissantes dans les milieux hydriques en conservation:

- Règlement sur la prévention de l'introduction des EEE :
  - L'accès au lac par des débarcadères autorisés;
  - Les permis requis pour procéder à la mise à l'eau;
  - L'obligation de nettoyer la coque des bateaux.
- Mise en place de stations de lavage pour embarcations;
- Prévention et information aux plaisanciers.

### 5. Réduire l'utilisation d'engrais et de pesticides pour l'entretien des pelouses près des milieux hydriques en conservation :

- Règlement sur l'utilisation d'engrais et pesticides pour l'entretien des pelouses.



## 6. STRATÉGIE DE CONSERVATION – Plan d'action

### Maintenir et améliorer les **fonctions sociales** des MHH

1. **Orienter le développement en tenant compte de la présence de milieux humides et hydriques en conservation:**
  - Revoir la délimitation des grandes affectations du SAD (incluant les PU).
2. **Éviter de ceinturer les lacs de villégiature reconnus comme milieux hydriques de conservation:**
  - Règlements d'urbanisme (ex.: PAE et PIIA) privilégiant le développement de villégiature en grappe et non riverains.
3. **Assurer un accès public à certains lacs et cours d'eau reconnus comme milieux hydriques de conservation:**
  - Condition préalable à l'approbation d'une opération cadastrale : céder gratuitement un terrain destiné à permettre un accès public au plan d'eau.
4. **Réduire les inconvénients liés à l'utilisation d'embarcations à moteur dans les milieux hydriques de conservation:**
  - Règlement visant la vitesse et la puissance des embarcations sur les plans d'eau présentant une problématique d'érosion des rives.



## 6. STRATÉGIE DE CONSERVATION – Plan d'action Sécurité dans le contexte des changements climatiques

Des infrastructures adaptées aux aléas des CC:

1. Effectuer la réfection des ponceaux publics problématiques sur la totalité du territoire:

- Inventaire et caractérisation des ponceaux ;
- Mise à niveau des ponceaux problématiques.

2. Restaurer l'espace de liberté des cours d'eau reconnus comme milieux hydriques de conservation et présentant des problématiques spécifiques:

- Programme de soutien technique pour les propriétaires aux prises avec des murets ou gabions privés désuets ;
- Mise à niveau ou naturalisation des murets et gabions municipaux désuets.



## 6. STRATÉGIE DE CONSERVATION – Plan d'action

### Sécurité dans le contexte des changements climatiques

Une gestion des eaux favorisant la régulation (infiltration, rétention):

#### 3. Mesures de mitigation pour les fossés problématiques:

- Inventaire et caractérisation des fossés de chemins municipaux ;
- Mise à niveau (travaux et entretien) des fossés de chemins municipaux.
- Condition préalable à l'approbation d'un projet de lotissement d'une rue: la rue et les fossés sont construits en tenant compte des aléas des cc et limitent l'apport en sédiments aux MHH.

#### 4. Mesures favorisant la rétention et l'infiltration des eaux de ruissellement:

- Normes « simples et viables » visant à optimiser la rétention et l'infiltration des eaux de ruissellement;
- Prise en compte de la gestion durable des eaux de pluie lors de travaux de construction ou de réfection des routes, stationnements et places publiques.





# 7. SUIVI



MRC de La Matapédia





## 7. SUIVI

- **Élaboration du PRMHH:**
  - Rédaction : 2020 à 2022;
  - Analyse et recommandation de la Commission d'aménagement de la MRC;
  - Étude en séance de travail du conseil de la MRC : 5 octobre 2022.
- **Consultation du PRMHH:**
  - Adoption du projet pour fin de consultation : 12 octobre 2022;
  - Consultation des partenaires le 31 octobre 2022;
  - Consultation populaire le 14 novembre 2022;
  - Réception des avis et commentaires suite à la consultation : 25 novembre 2022.
- **Adoption du PRMHH:**
  - Adoption par le conseil de la MRC : 14 décembre 2022
  - Transmission au MELCC pour approbation.
- **Mise en œuvre du PRMHH:**
  - Modification au SAD des MHH ;
  - Interventions visant la conservation des MHH.

Merci de votre attention !

Il nous fera plaisir de répondre à vos questions.



MRC de La Matapédia